

L'an deux mille onze, le vingt et un avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MOULON s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc MAGNAN, Maire.

Tous les Conseillers Municipaux en exercice étaient présents à l'exception de Madame BORDERIE (procuration à Mme FARNIERE), Monsieur BOUDIN (procuration à M. CHALLENGEAS), Mademoiselle DOLEU, Monsieur SALINIER et Madame FRITEGOTTO, excusés.

Monsieur Loïc MAGNAN est nommé secrétaire de séance et donne lecture du procès-verbal du 24 mars 2011, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour est alors abordé.

FISCALITE LOCALE – CHOIX DES TAUX POUR 2011 (2011-27)

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le choix des taux ainsi que leur répartition dans les trois taxes directes, à savoir :

- Foncier bâti,
- Foncier non bâti,
- Taxe d'habitation.

Compte tenu de la notification, par l'Administration, des bases d'imposition 2011 le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (12 voix pour dont 2 procurations)

DECIDE de maintenir les taux 2010 pour le foncier bâti, le foncier non bâti et la taxe d'habitation, à savoir :

- Foncier bâti 20,80 %
- Foncier non bâti 57,79 %
- Taxe d'habitation 10,56 %

DETERMINE le produit fiscal du budget primitif 2011 à 217 679 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010 COMMUNE (2011-28)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur MAGNAN Loïc, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent	100 467,77 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	105 472,39 €
Résultat de clôture à affecter :	excédent	205 940,16 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice:	déficit	122 335,80 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	excédent	58 743,43 €
Résultat comptable cumulé :	déficit	63 592,37 €
Dépenses d'investissement restant à réaliser :		56 000,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		34 000,00 €
Besoin réel de financement :		85 592,37 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	85 592,37 €
En dotation complémentaire en réserve	0 €
SOUS TOTAL(R 1068)	85 592,37 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	120 347,79 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 0002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution N - 1	1068 : solde d'exécution N - 1 85 592 €
	120 347 €	63 593 €	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010 ASSAINISSEMENT (2011-29)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur MAGNAN Loïc, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent	10 908,62 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	54 882,15 €
Résultat de clôture à affecter :	excédent	65 790,77 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice:	excédent	7 451,25 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	excédent	65 519,65 €
Résultat comptable cumulé :	excédent	72 970,90 €
Dépenses d'investissement restant à réaliser :		10 000,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		0,00 €
Besoin réel de financement :		0,00 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	0,00 €
En dotation complémentaire en réserve	0,00 €
SOUS TOTAL(R 1068)	0,00 €
R001	0,00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	65 790,77 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
---------------------------	--	--------------------------	--

Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 0002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution N - 1	1068 : solde d'exécution N - 1 R001 72 970 €
	65 790 €		

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010 TRANSPORT (2011-30)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur MAGNAN Loïc, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	déficit	429,15 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	1 102,06 €
Résultat de clôture à affecter :	excédent	672,91 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice:
 Résultat reporté de l'exercice antérieur :
 Résultat comptable cumulé :
 Dépenses d'investissement restant à réaliser :
 Recettes d'investissement restant à réaliser :
 Besoin réel de financement :

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En excédent reporté à la section de fonctionnement
 (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire
 R 002 du budget N+1)

672,91 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 0002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution N - 1	R 106 : réserves
	672 €		

SUBVENTIONS 2011 (2011-31)

Sur proposition de Monsieur le Maire,
 le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (12 voix pour dont 2 procurations), vote pour 2011 les subventions suivantes au profit des associations et groupements, ci-dessous désignés, à savoir :

4 S'ARTS	530 €
LE FUSIL MOULONNAIS	620 €
MUTILES DU TRAVAIL	42 €
SCENE OUVERTE	1 620 €
VIVRE AVEC EUX	1 180 €
ASS. PARENTS D'ELEVES	755 €

F.N.A.C.A.	72 €
PAPILLONS BLANCS DU LIBOURNAIS	42 €
OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE MOULON	115 €
OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE MOULON (EXCEPTIONNELLE)	1 000 €
MOULON EN FETE	760 €
SECOURS POPULAIRE	500 €
AVENIR MOULONNAIS	1 620 €
AVENIR MOULONNAIS (EXCEPTIONNELLE)	500 €
FOOTBALL CLUB COTEAUX LIBOURNAIS	1 620 €
BOULE MOULONNAISE	540 €
PRESSOIR A MUSIQUE	500 €
PRESSOIR A MUSIQUE (EXCEPTIONNELLE)	500 €
LIRE ET PARTAGE	500 €
ASA PALUS MOULON/GENISSAC	500 €
RESERVE	184 €
Soit un total de	13 700 €

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2011 (2011-32)

Le budget primitif 2011 de la Commune s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE :	859 713 €	
011 - Charges à caractère général		202 450 €
012 - Charges de personnel		375 700 €
014 - Atténuation de produits		29 347 €
65 - Autres charges de gestion courante		60 750 €
66 - Charges financières		19 114 €
67 - Charges exceptionnelles		500 €
022 - Dépenses imprévues		16 852 €
023 - Virement à la section d'investissement		155 000 €

RECETTES DE L'EXERCICE :	859 713 €	
013 - Atténuations de charges		12 500 €
70 - Produits des services		56 300 €
73 - Impôts et taxes		331 026 €
74 - Dotations, participations		321 340 €
75 - Autres produits de gestion courante		12 800 €
77 - Produits exceptionnels		5 400 €

RESULTAT REPORTE : **120 347 €**
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002)

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES****341 627 €****Dépenses d'équipement****173 275 €**

Art. 202 Frais études, élaboration doc. urbanisme	21 050 €
Art. 205 Concessions et droits similaires, brevets	1 100 €
Art. 21578 Autres matériels et out. de voirie	6 600 €
Art. 2158 Autres	300 €
Art. 2188 Autres	11 240 €
Art. 2313 Constructions	39 730 €
Art. 2315 Installations, matériel, outillage tech.	93 255 €

Restes à réaliser **56 000 €****(Pour information opérations)**

9704 Réseau électrification	11 700 €
10002 Voirie	82 255 €
10006 Aménagement du bourg	4 000 €
10009 Plan Local d'urbanisme	21 050 €
10010 Bâtiments	28 930 €

Dépenses financières**48 759 €**

16 - Emprunts	29 350 €
020 - Dépenses imprévues	19 409 €

Solde d'exécution négatif **63 593 €****SECTION D'INVESTISSEMENT****RECETTES****341 627 €**Recettes d'équipement **22 622 €**
13 - Subventions d'équipements 22 622 €Recettes financières **130 005 €**
10222 - Fonds Compensation TVA 44 413 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 85 592 €Recettes d'ordre **155 000 €**
021 - Virement de la section fonctionnement 155 000 €Restes à réaliser **34 000 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2011 par nature par 12 voix pour dont 2 procurations.

BUDGET PRIMITIF 2011 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT (2011-33)

Le budget primitif 2011 du service public d'assainissement s'établit comme suit :

<u>DEPENSES D'EXPLOITATION :</u>	122 993 €	
011 – Charges à caractère général		21 193 €
65 – Autres charges de gestion courante		2 000 €

66 – Charges financières	3 558 €
67 – Charges exceptionnelles	500 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 564 €
022 – Dépenses imprévues	15 178 €
023 – Virement à la sect.d'investissement	50 000 €

RECETTES D'EXPLOITATION : **122 993 €**

70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	42 036 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 167 €
002 – Excédent antérieur reporté	65 790 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : **153 534 €**

16 – Emprunts et dettes assimilées	6 557 €
21 – Immobilisations corporelles	21 810 €
23 – Immobilisation en cours	100 000 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 167 €

Restes à réaliser 10 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : **153 534 €**

021 – Virement de la section d'exploitation	50 000 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 564 €
001 – Solde d'exécution reporté	72 970 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2011 du service public d'assainissement par 12 voix pour dont 2 procurations.

fixe à 6 000 euros les frais de personnel qui seront remboursés au budget commune 2011.

BUDGET PRIMITIF 2011 SERVICE DE TRANSPORT DES VOYAGEURS (2011-34)

Le budget primitif 2011 du service de Transport de Voyageurs s'établit comme suit :

<u>DEPENSES D'EXPLOITATION :</u>	12 000 €
011 – Charges à caractère général	12 000 €

<u>RECETTES D'EXPLOITATION :</u>	12 000 €
74 – Subventions d'exploitation	11 328 €
002 – Résultat reporté	672 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2011 du service de transport de voyageurs par 12 voix pour dont 2 procurations.

fixe à 3 000 euros les frais de personnel qui seront remboursé au budget commune 2011.

FONDS DEPARTEMENTAL d'AIDE à L'EQUIPEMENT des COMMUNES 2011 (2011-35)

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général lors du vote du Budget Primitif 2011.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents (12 voix pour dont 2 procurations) :

de réaliser en 2011 l'opération suivante :

- restructuration voies communales de Goudichaud et de la Salargue, pour un montant de 23 800,00 euros HT,

de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention au titre de la voirie, d'assurer le financement complémentaire par autofinancement.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN IMMEUBLE DUCOS (2011-36)

Vu la délibération en date du 27 juin 1995 instituant un Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) sur les zones urbaines UA, UAa et UY de la commune de MOULON,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECISE de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble appartenant aux consorts DUCOS, cadastré section AM 318, d'une superficie de 109 m².

PRODUIT IRRECOUVRABLE BUDGET ASSAINISSEMENT (2011-37)

Considérant qu'un produit n'a pas pu être recouvré par Monsieur le Receveur Municipal,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de constater comptablement en non-valeur le titre du budget assainissement :
n° 235 année 2010 de 77,68 €

autorise Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant à l'article 654 « pertes sur créances irrécouvrables ».

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Alain CLEMENCEAU représentera la mairie au syndicat des palus Génissac/Moulon.

INFORMATIONS

27/04/2011 à 9 heures 30 : réception de chantier des travaux d'aménagement de bourg de la tranche conditionnelle 2 en présence de M. LIBAULT, maître d'œuvre et des entreprises.

26/04/2011 à 14 heures : réunion avec Monsieur SCLAFERT (DDT) pour informer les élus sur la Participation Voies et Réseaux.

Monsieur le Maire rappelle aux élus la date de la réunion de la commission PLU avec le cabinet d'étude le jeudi 12 mai 2011 à 14 heures. Le rapport socio-économique est consultable au secrétariat de la mairie.

Semoctom : Monsieur ROUSSE informe les élus de la baisse de 3,46 % sur la taxe des ordures ménagères pour 2011.

Il est prévu pour 2012 le ramassage du verre à domicile. Une benne de gravas est enfin prévue pour la rentrée à la déchetterie de St Léon.

Communauté de Communes Nord Libournais : Monsieur ORUEZABAL informe les élus des démarches effectuées en vue de la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2012. Le transport des personnes (scolaire et voyageurs) étant une compétence obligatoire pour les communautés d'agglomération, la CCNL devra modifier ses statuts afin de l'intégrer et toutes les communes membres devront se prononcer et ce avant le 19 juillet 2011.

La séance est levée à 21 heures.